



Montréal, le 14 mai 2024

L'Honorable Mélanie Joly, C.P., députée  
Ministre des Affaires étrangères  
[Melanie.joly@international.gc.ca](mailto:Melanie.joly@international.gc.ca)

L'Honorable Ahmed Hussien, C.P., député  
Ministre du Développement international  
[Ahmed.hussen@international.gc.ca](mailto:Ahmed.hussen@international.gc.ca)

125 rue Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

**Objet : Appel à la libération des voix dissidentes en Arabie saoudite.**

Madame la Ministre Mélanie Joly,  
Monsieur le Ministre Ahmed Hussein,

Par la présente, Amnistie internationale Canada francophone invite le gouvernement du Canada à se prononcer avec force en faveur de la protection des droits humains en Arabie saoudite, à arrêter la vente d'armes avec le pays et à exiger du gouvernement saoudien la libération des personnes détenues à tort pour avoir exercé leur liberté d'expression.

Nous sommes profondément préoccupées par la manière systématique dont laquelle les autorités saoudiennes réduisent au silence et punissent les personnes qui exercent leur liberté d'expression dans le pays, malgré les promesses répétées de progrès en matière de droits humains. Le Canada a un rôle central et capital à jouer sur ces enjeux.

Depuis 10 ans, les autorités saoudiennes ne cessent de restreindre la liberté d'expression, ciblant un large éventail de voix dissidentes – défenseur-e-s des droits humains, mais aussi journalistes, responsables religieux et militantes des droits des femmes – en les soumettant à des décennies d'emprisonnement, des interdictions de voyager, voire à des condamnations à mort. Elles se servent des législations de lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité pour réduire au silence toute expression

critique et toute pensée indépendante. Manahel al-Otaibi, Mohammad bin Nasser al-Ghamdi, Mohammad al-Qahtani, Salma al-Shehab, Abderrahmane al-Sadhan, et bien d'autres encore, représentent les voix du changement en Arabie saoudite et malgré cela, ces personnes sont emprisonnées et même certaines condamnées à mort.

L'éminent défenseur des droits humains saoudien, Raif Badawi dont la famille vit depuis plusieurs années à Sherbrooke au Québec reste toujours bloqué en Arabie saoudite et ce, malgré sa libération de prison en mars 2022 puisqu'il lui est interdit de quitter le pays pour les 8 prochaines années. Il lui est aussi interdit d'utiliser tout média social pour les 8 prochaines années, ce qui limite grandement sa capacité à s'exprimer.

Amnistie internationale Canada est heureuse de constater que le Canada a renoué des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite. Comme soulignée dans la lettre du 9 avril 2024 de l'honorable Ahmed Hussen, ministre du Développement international en réponse au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international sur la situation des droits humains des femmes en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite, le Canada, dans sa Politique d'aide internationale féministe, place les droits des femmes et des filles au coeur de ses priorités, et reconnaît que le soutien à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles est la meilleure façon de bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère. M. Hussen poursuit en écrivant que l'Arabie saoudite est dans une situation différente de l'Iran et de l'Afghanistan du fait des changements que l'Arabie saoudite dit effectué dans le cadre de son programme Vision 2030 qui comprendrait notamment des réformes ambitieuses sur le respect des droits humains.

Nous vous invitons à lire le plus récent rapport d'Amnistie internationale « Un manifeste pour la répression » (ci-joint) qui analyse le projet de Code pénal en Arabie saoudite, révélant que loin d'améliorer le bilan catastrophique du pays en termes de droits humains dans le cadre du programme réformateur du prince héritier, il bafoue le droit international et codifie des pratiques répressives existantes dans le droit écrit. Il criminalise les droits à la liberté d'expression, de pensée et de religion, et ne protège pas le droit à la liberté de réunion pacifique. Les relations sexuelles consensuelles sont déclarées « illégitimes ». L'homosexualité et l'avortement sont considérés comme des délits. Le projet de code pénal ne protège toujours pas les femmes et les jeunes filles contre la violence basée sur le genre<sup>1</sup>. De plus, il codifie l'usage de la peine de mort comme l'une des principales sanctions pour tout un éventail d'infractions, allant du meurtre au viol en passant par des délits non violents comme l'apostasie et le blasphème, en violation du droit international et que le code maintient les châtiments corporels, tels que la flagellation.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que le Canada continue de transférer des armes à l'Arabie saoudite et ce, malgré le fait que les véhicules blindés légers (VBL) fabriqués par le Canada sont à risque d'être utilisés contre des civils dans le conflit au Yémen et dans la répression des civils en Arabie saoudite. En 2022, l'Arabie saoudite était la plus grande destination des exportations d'armes non américaines, recevant environ 1,151 milliard de dollars d'exportations militaires canadiennes (représentant environ 54% de la valeur totale des exportations militaires non américaines). Le Canada a adhéré officiellement au Traité sur le commerce des armes en 2019 et se doit en tant qu'État signataire de cesser immédiatement le transfert d'armes au profit de l'ensemble des parties impliquées dans le conflit au Yémen afin de s'assurer qu'aucun armement, munition, équipement et technologie militaires, ou soutien logistique et financier pour de tels transferts, ne leur soit offert ni directement ou indirectement, ni comme appui aux opérations militaires au Yémen, et ce aussi longtemps qu'il existe un risque sérieux que l'utilisation de ces armes entraînerait de sérieuses violations du droit international humanitaire et des droits humains.

Nous demandons instamment au Canada de :

- Exhorter les autorités saoudiennes à libérer toutes les personnes détenues à tort pour avoir exercé leur liberté d'expression et de permettre à Raif Badawi de rejoindre sa famille au Canada le plus rapidement possible ;
- Exhorter les autorités saoudiennes à modifier leur projet de code pénal conformément aux normes internationales, en particulier les dispositions relatives à la peine de mort, à la liberté d'expression, d'association et de réunion, à l'autonomie corporelle et à la protection des femmes et des jeunes filles ;
- Révoquer les permis d'exportation d'armes existants envers l'Arabie saoudite et d'y cesser tout transfert d'armes.

En vous remerciant d'avance de toute l'attention que vous porterez à cette question.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération,



France-Isabelle Langlois  
Directrice générale  
Amnistie internationale Canada francophone

---

<sup>i</sup> Les droits et libertés des femmes et des filles dans le monde, et en Afghanistan, en Iran et en Arabie saoudite, décembre 2023, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, p.18 : Cette loi a bien apporté des réformes positives, comme l'âge minimum pour le mariage, mais, selon le témoin, elle « a codifié certaines des pratiques informelles et très problématiques du système de tutelle masculine ». En effet, la loi « ne protège pas les femmes contre la violence familiale », sans compter qu'elle « officialise un système de discrimination sexiste dans le mariage, le divorce, la garde des enfants et les successions ». Farida Deif a d'ailleurs déclaré que cette loi faisait des femmes « en permanence des mineures ».